

Arrêté N° 2023-61

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au master sciences de l'éducation et de la formation - métiers de l'insertion et de la formation des adultes », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 14/03/2023

La Présidente,


Nathalie DOMPIER
ACADÉMIE DE LYON • UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2022 - 2023

Intitulé exact du diplôme :

Master science de l'éducation et de la formation – métiers de l'insertion et de la formation des adultes

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Thierry BOUCHETAL	MCF
Enseignante-chercheur	Hélène CROCE SPINELLI	MCF
Enseignant-chercheur	Marc GUIGNARD	MCF
Professionnelle	Safa RACHEDI	Consultante accompagnement au changement
Professionnel	Marc-Pierre CÔTE	Cadre Supérieur de Santé Adjoint de direction, coordonnateur pédagogique